



Recensement Général de la Population et de l'Habitat

2024

NOTE SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Région de Rabat-
Salé- Kénitra



RGPH 2024

Octobre 2025



Recensement Général
de la Population
et de l'Habitat
2024

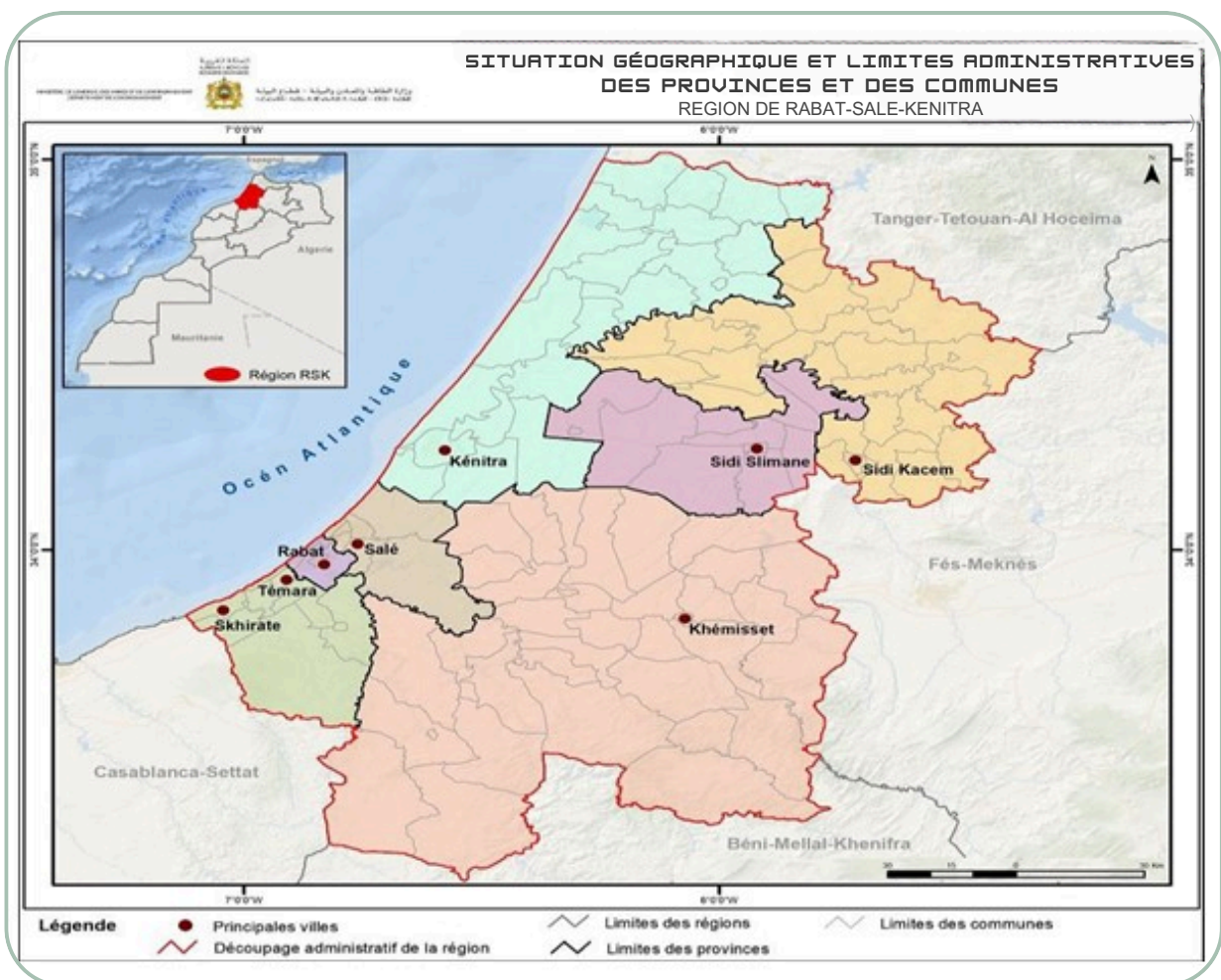
NOTE
SUR LES PRINCIPAUX
RÉSULTATS

Région de Rabat-
Salé- Kénitra

La présente note relate les principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 au niveau de la région de Rabat- Salé- Kénitra.

Les indicateurs démographiques et socioéconomiques, désagrégés aux niveaux régional, provincial et communal, sont accessibles sur le portail institutionnel du Haut-Commissariat au Plan (www.hcp.ma).

Région de Rabat- Salé- Kénitra (RSK)



Sommaire

INTRODUCTION page 05

I Population de la région de Rabat-
Salé- Kénitra page 07

II Capital humain page 12

III Défis socioéconomiques page 17

IV Conditions d'habitation page 19

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), réalisé en septembre 2024 sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi que Dieu L'Assiste et conformément aux recommandations des Nations Unies, est la septième opération de ce genre réalisée par le Haut-Commissariat au Plan, depuis 1960. Cette opération de grande envergure constitue une source incontournable et globale permettant la production des indicateurs démographiques et socio-économiques utiles pour les différents utilisateurs des secteurs public, privé et académique, notamment pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement.

Depuis 2004, la réalisation des RGPHs a subi un processus de modernisation basée sur l'introduction des innovations technologiques telles que: la Lecture Automatique des Documents (LAD) et l'usage du Système d'Information Géographique (SIG) pour le RGPH 2004 ainsi que les images satellitaires pour le RGPH 2014. Quant au RGPH 2024, il s'est démarqué en tant que tournant ambitieux et inclusif vers l'inéluctable avancée "zéro papier". La dématérialisation des phases de réalisation du dernier recensement s'est basée sur les éléments suivants:

- ✦ **Cartographie moderne du territoire national et des établissements économiques**, basée sur un Système d'Information Géographique mobile. Cette approche a permis de subdiviser le territoire national en districts de recensement assurant le géoréférencement des établissements économiques et des infrastructures sociales de base.
 - ✦ **Formation en deux phases**, la première, en ligne, a concerné les bases théoriques, tandis que la seconde, réalisée en présentiel, dispensant une formation pratique sur tablette. Cette dernière s'est déroulée en trois étapes pour permettre la formation d'un dispositif humain de 55.000 participants.
 - ✦ **Méthodologie basée sur un double questionnaire:**
 - Questionnaire court, administré à l'ensemble des ménages, permettant de recueillir des données sur les structures démographiques, les typologies du parc logement et les phénomènes rares, tels que la migration internationale et la mortalité.
 - Questionnaire long, administré à un échantillon de 30% des ménages, qui explore des thématiques émergentes, telles que la couverture médicale, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les questions liées à l'environnement. En outre, il approfondit des thèmes classiques des recensements, notamment la fécondité, le handicap, l'analphabétisme, l'éducation, l'activité économique, la mobilité, ainsi que les conditions d'habitat des ménages.
 - ✦ **Collecte informatisée des données** auprès des ménages par l'utilisation de tablettes électroniques incorporant une application de collecte assistée par informatique. Ce dispositif a permis de tester instantanément la validité et la cohérence interne des déclarations des ménages et d'assurer un transfert sécurisé des données aux serveurs centraux. En parallèle, l'utilisation d'un système applicatif web a assuré le suivi en temps réel des enquêteurs, des contrôleurs et des superviseurs sur le terrain.
- En outre, l'adoption de ces technologies a permis la réduction des délais de traitement et de diffusion des résultats.

Encadré 1: Définition du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

C'est un ensemble d'opérations qui consistent à collecter, à exploiter, à analyser et à publier les données démographiques et socioéconomiques et les conditions d'habitat, se rapportant à la date de référence du Recensement, à l'ensemble de la population résidente du Royaume du Maroc.

Encadré 2: Principales caractéristiques du RGPH

1. **Dénombrement individuel** : Assure que chaque individu et chaque logement sont comptabilisés séparément.
2. **Exhaustivité** : Garantit une couverture complète du territoire national sans omissions ni double compte.
3. **Simultanéité des opérations de recensement** : Toutes les données recueillies se réfèrent à la même date de référence.
4. **Périodicité** : Le RGPH est réalisé de manière périodique, permettant de suivre l'évolution démographique et socio-économique de la population.

Encadré 3: Objectifs du RGPH:

- Déterminer la population légale au niveau de toutes les unités administratives du Royaume ;
- Recueillir les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que les conditions d'habitat des ménages ;
- Déterminer le parc de logement et ses caractéristiques ;
- Etablir une base de sondage nécessaire à la réalisation des enquêtes nationales auprès des ménages.

Encadré 4: Population concernée par le recensement

Les populations recensées sont l'ensemble des personnes résidentes dans le Royaume quelle que soit leur nationalité et leur situation de séjour. Elle englobe :

- Les personnes vivant dans un ménage ordinaire, les nomades, et les sans-abris ;
- Les personnes vivant collectivement pour des raisons de travail ou autres (casernes militaires, établissements pénitentiaires, maisons de bienfaisances, hôpitaux, chantiers, etc.).

Le recensement ne concerne pas :

- Les marocains du monde, ils sont recensés aux pays où ils résident ;
- Les étrangers de passage non-résidents au Maroc ;
- Les membres du corps diplomatique résidents dans les ambassades et les consulats.

Encadré 5: Principe de la résidence habituelle

Le Maroc adopte, à l'instar des recensements précédents, le principe de résidence habituelle. Les résidents habituels dans un lieu précis sont définis comme toute personne résidant habituellement dans ce lieu ou ayant l'intention d'y résider pendant au moins 6 mois.

Encadré 6: Date de référence du RGPH 2024

Le 1^{er} septembre 2024

I. Population de la région de Rabat- Salé- Kénitra



2014

2024

- ✦ La population légale^[2] de la région de Rabat-Salé-Kénitra au 1^{er} septembre 2024: 5.132.639 habitants, soit 13,9% de la population nationale (au 2^{ème} rang après la région de Casablanca-Settat (20,9%)) ;
- ✦ Un ralentissement de la croissance démographique: une baisse du taux d'accroissement annuel moyen entre les deux périodes censitaires 2004-2014 et 2014- 2024 de 1,31% à 1,14% ;
- ✦ Une diminution continue de la fécondité: la baisse de l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF), exprimé en nombre moyen d'enfants par femme, de 2,07 en 2014 à 1,91 en 2024 ;
- ✦ Une baisse de la part des enfants de moins de 15 ans de 27,3% en 2014 à 25,6% en 2024 et une hausse de celle des personnes âgées de 60 ans et plus de 9,2% en 2014 à 14,0% en 2024 ;
- ✦ Des ménages de taille plus réduite: de 4,5 personnes par ménage en 2014 à 3,9 en 2024.

[2] Population légale: Ensemble des personnes résidant sur le territoire national à la date de référence du Recensement, ou ayant l'intention d'y résider, pour une durée d'au moins 6 mois. La population légale est constituée de :

• La population municipale: Ensemble des personnes sédentaires (ayant leur résidence habituelle dans un logement), des personnes nomades et des personnes sans-abri. ;

et • La population comptée à part: Ensemble des personnes contraintes de vivre en communauté dans des établissements spécifiques pour des raisons professionnelles, sociales ou sanitaires.

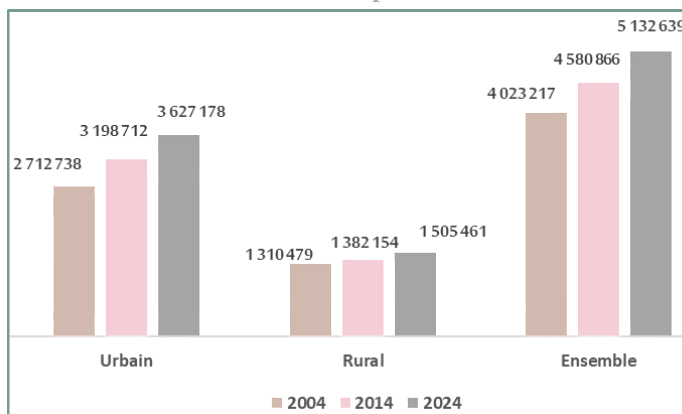
✦ Un ralentissement de la croissance démographique

Au 1^{er} septembre 2024, la population légale de la Région de Rabat-Salé-Kénitra s'élève à 5.132.639 habitants, soit 13,9% de la population nationale. Elle se positionne ainsi au 2^{ème} rang après la région de Casablanca-Settat (20,9%). Comparé au recensement de 2014, l'effectif de la population a augmenté de 551.773 personnes, selon un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 1,14%, inférieur au taux de 1,31% enregistré entre 2004 et 2014. Cette baisse du TAAM qui reflète un ralentissement de la croissance démographique a été constatée tant au niveau national (de 1,25% à 0,89%) qu'au niveau de toutes les régions excepté les deux régions de Lâayoune- Sakia El Hamra et de Dakhla- Oued Ed-Dahab qui ont connu, respectivement, une augmentation de 1,51% à 2,06% et de 3,7% à 4,4%.

L'accroissement démographique au niveau de la région de RSK est porté principalement par la dynamique de la population urbaine, qui est passée de 3.198.712 habitants en 2014 à 3.627.178 en 2024, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 1,27%. Parallèlement, la population rurale a connu une progression modérée, passant de 1.382.154 personnes en 2014 à 1.505.461 en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,86%.

Figure 1:

Evolution de l'effectif de la population légale de la région de RSK entre 2004 et 2024 par milieu de résidence



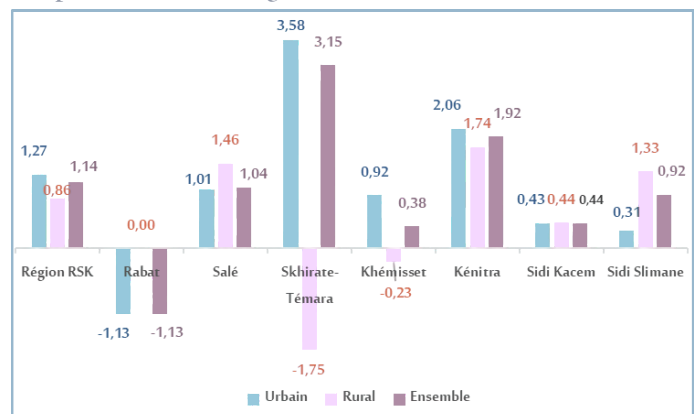
Source: HCP, RGPHs 2004, 2014 et 2024

Quant à la répartition spatiale de la population régionale, elle révèle que 61,5% des habitants sont concentrés dans la province de Kénitra et les deux préfectures de Salé et de Skhirate-Témara, comptant plus de trois millions d'habitants. La province de Kénitra vient en tête, avec 1.284.247 personnes, suivie des préfectures de Salé (1.089.554) et de Skhirate-Témara (783.475). Le reste de la population est réparti entre les autres provinces et préfecture, avec des effectifs allant de 563.036 personnes pour la province de Khémisset à 351.199 pour celle de Sidi Slimane, en passant par la province de Sidi Kacem avec 545.509 habitants et la préfecture de Rabat avec 515.619 habitants.

La dynamique démographique observée entre 2014 et 2024 est principalement portée par la province de Kénitra et les préfectures de Skhirate-Témara et de Salé, étant donné l'importance de leur contribution respective à la variation absolue de la population régionale (551.773 personnes), sur la période décennale, à hauteur de 40,4%, 37,9% et 19,5%. Par contre, la préfecture de Rabat, elle a contribué négativement dans l'évolution démographique de la région puisqu'elle a vu sa population se décroître de 62.208 personnes, soit (-11,3%) de la variation absolue de la population régionale.

Figure 2:

Taux d'accroissement annuel moyen par province et préfecture de la région de RSK entre 2014 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2014 et 2024

✦ Une urbanisation de plus en plus importante

En termes d'urbanisation, le poids de la population urbaine, au niveau de la région de RSK, a atteint 70,7% en 2024, contre 69,8% en 2014. Ce taux est particulièrement élevé dans les préfectures de Rabat (100%), Skhirate-Témara (93,9%), et Salé (92,9%).

✦ La baisse de la fécondité se poursuit

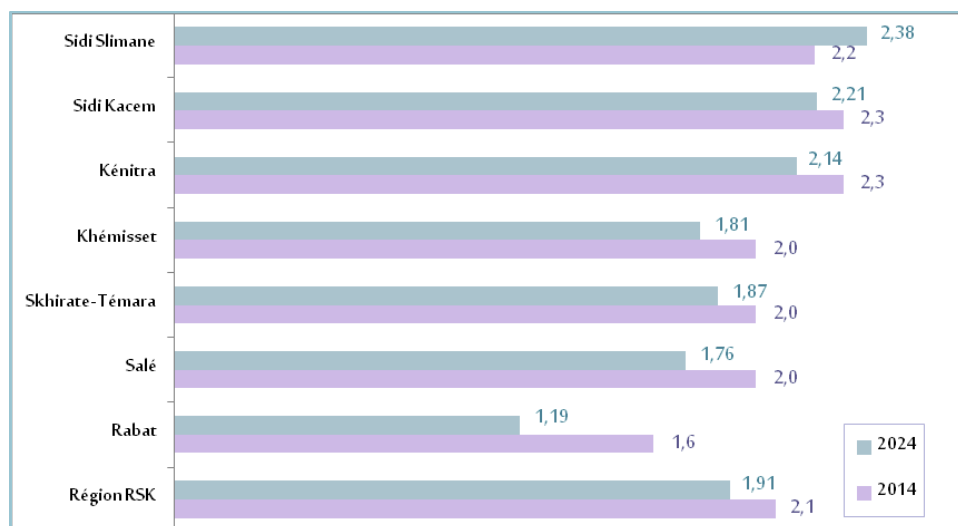
La baisse du taux d'accroissement de la population pourrait être expliqué, entre autres, par la diminution continue de la fécondité, évaluée par l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF)^[3]. En effet, il est passé de 2,21 en 2014 à 1,97 en 2024 à l'échelle nationale et de 2,07 à 1,91 pour la région de RSK. Malgré la baisse de l'ICF au niveau de toutes les régions du Royaume, les quatre régions de Marrakech- Safi, de Drâa-Tafilalet, de Laâyoune- Sakia El Hamra et de Dakhla- Oued Ed-Dahab continuent de préserver un ICF supérieur au seuil de remplacement des générations^[4] (2,1 enfants par femme).

En revanche, les taux les plus faibles sont enregistrés au niveau des provinces de Sidi Slimane (38,5%) et Sidi Kacem (32,3%). Les provinces de Kénitra et de Khémisset occupent des positions intermédiaires, soit 57,9% et 54,7% respectivement.

La tendance à la baisse de la fécondité reflète les changements dans les comportements matrimoniaux. Bien que l'âge moyen des femmes au premier mariage ait diminué de 25,9 ans en 2014 à 24,7 ans en 2024, la fécondité continue de baisser depuis des décennies.

Le recul de la fécondité s'inscrit également dans un contexte marqué, d'une part, par l'augmentation de la proportion des divorcés âgés de 15 ans et plus, de 2,5% à 3,8% entre 2014 et 2024 pour les deux sexes, de 3,8% à 5,2% pour les femmes et de 1,1% à 2,3% pour les hommes.

Figure 3: Evolution de l'ICF par province et préfecture entre 2014 et 2024



Source: HCP, RGPH 2024

Par milieu de résidence, la tendance à la baisse de la fécondité au sein de la région de RSK concerne plus les femmes urbaines que celles rurales.

L'ICF en milieu urbain est de 1,70 en 2024 contre 1,89 en 2014, tandis qu'en milieu rural, il n'a pas changé au cours de la même période, soit 2,49.

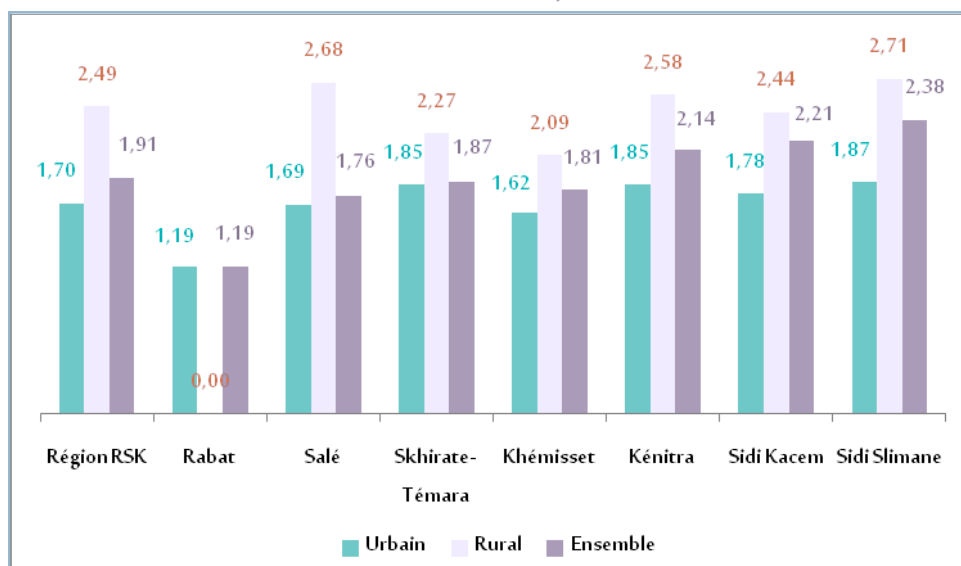
[3] Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) (ou Indice Synthétique de Fécondité (ISF)): est le nombre moyen de naissances vivantes qu'aurait une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées durant les 12 mois précédant la date de référence du recensement.

[4] Le seuil de remplacement des générations correspond au nombre moyen d'enfants nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif. Il est de 2,1 enfants par femme.

La fécondité varie de manière significative entre les provinces et préfectures, reflétant une dynamique démographique différenciée dans l'espace. Ainsi, les niveaux de l'ICF dépassent le seuil de remplacement des générations dans les provinces de Sidi Slimane (2,38), de Sidi Kacem (2,21) et de Kénitra (2,14).

En revanche, le reste des provinces et préfectures affichent des ICF, inférieurs au seuil de remplacement, traduisant ainsi une transition démographique avancée, particulièrement dans la préfecture de Rabat (1,19), de Salé (1,76), de Khémisset (1,81) et de Skhirate-Témara (1,87).

Figure 4: L'ICF par province et préfecture et milieu de résidence en 2024



Source: HCP, RGPH 2024

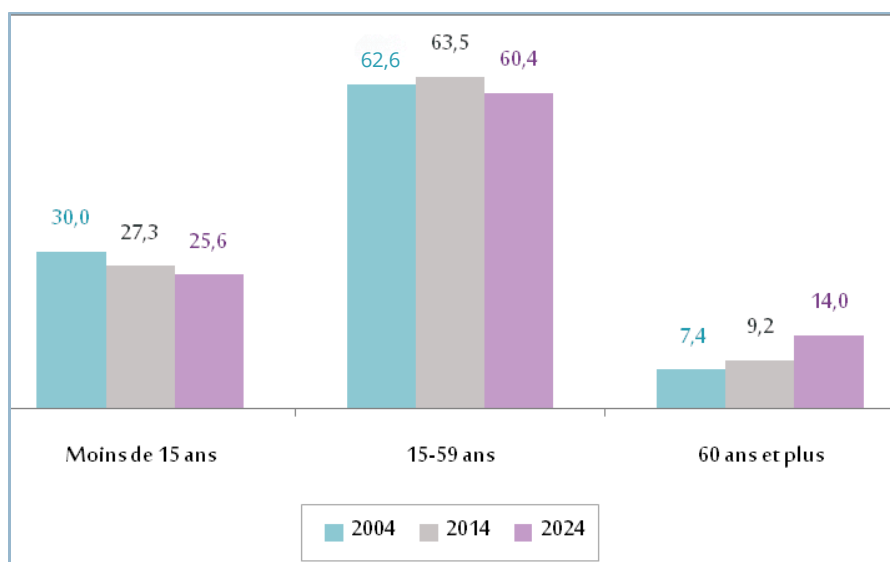
✦ Une baisse de la part des enfants de moins de 15 ans et une hausse de celle des personnes âgées de 60 ans et plus

Parmi les résultats de ces changements démographiques, la pyramide des âges semble tendre vers une inversion marquée par une baisse de la population âgée de moins de 59 ans conjuguée à une augmentation de la population de 60 ans et plus, au niveau de toutes les régions. Cette tendance se concrétise au niveau de la région de RSK, d'une part, par la baisse de la part des jeunes de moins de 15 ans de 27,3% en 2014 à 25,6% en 2024 et de la proportion de la population en âge d'activité (15 à 59 ans) de 63,5% en 2014 à 60,4% en 2024 et d'autre part, par l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus de 9,2% en 2014 à 14% en 2024.

La population âgée de 60 ans et plus compte 712.412 personnes en 2024 contre 414.838 en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 5,46%, nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (1,14%). Cette dynamique témoigne du vieillissement accéléré de la population, un phénomène qui transforme profondément la structure démographique.

Six personnes âgées sur dix ont moins de 70 ans, 18,6% d'entre elles ont un âge entre 70 et 74 ans et 21,4% ont 75 ans et plus. Cette situation pose des défis importants en matière de prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées, notamment dans les domaines de la santé, de la protection sociale et des infrastructures sociales adaptées.

Figure 5 : Evolution de la structure de la population de la région de RSK par grand groupe d'âge entre 2004 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2004, 2014 et 2024

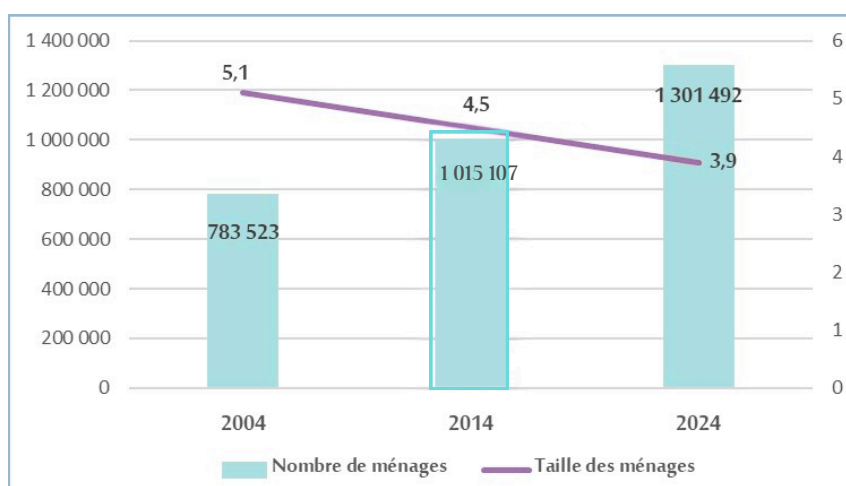
✦ Des ménages^[5] de taille plus réduite

Au 1^{er} septembre 2024, la région de RSK compte 1.301.492 ménages (14% du total national), soit une augmentation de 28,2% (286.385 ménages de plus depuis 2014).

Quant à la répartition des ménages de la région par milieu de résidence, il en ressort que 75,7% des ménages relèvent du milieu urbain (0,2 points de plus par rapport à 2014) et 24,3% du milieu rural (0,2 point de moins par rapport à 2014).

Le rythme de l'accroissement des ménages de la région de RSK demeure, d'une part, quasi stable entre les deux périodes décennales (2,52% en 2014-2024 et 2,62% en 2004-2014), et d'autre part plus rapide que celui de la population estimé à 1,14%. En conséquence, la taille moyenne des ménages, exprimée par le nombre moyen de personnes par ménage, a diminué de 4,5 personnes en 2014 à 3,9 en 2024. Cette baisse est observée dans les deux milieux de résidence, de 4,1 à 3,6 personnes en milieu urbain et de 5,6 à 4,7 personnes en milieu rural.

Figure 6 : Evolution de l'effectif des ménages de la région de RSK et de la taille moyenne des ménages entre 2004 et 2024



Source: HCP, RGPHs 2004, 2014 et 2024

[5] Ménage : Ensemble de personnes vivant sous le même toit et ayant des dépenses quotidiennes communes, sans qu'ils soient nécessairement unis par des liens de parenté. Le ménage peut être :

- soit un ménage sédentaire : c'est un ménage résidant habituellement dans un logement. ;
- soit un ménage nomade : c'est un ménage ayant principalement une activité pastorale et se déplaçant périodiquement à la recherche de pâturages et de points d'eau. ;
- soit un ménage sans-abri : c'est un ménage n'ayant pas de toit et contraint de résider et de dormir dans la rue ou l'espace public.

II. Capital humain



- ✦ Une progression continue de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans: le taux de scolarisation, au niveau de la région de RSK, est passé de 95,5% en 2014 à 95,6% en 2024 ;
- ✦ Une amélioration du niveau d'étude de la population régionale âgée de 10 ans et plus (44,4% de cette population a atteint au moins le niveau d'étude secondaire collégial en 2024 contre 43,5% en 2014).
- ✦ La région de RSK est classée 3^{ème} parmi les quatre régions dont la proportion de la population ayant au moins le niveau d'étude "secondaire collégial" est plus élevée.



- ✦ La baisse du taux d'analphabétisme, entre 2014 et 2024, de 29,4% à 22,4% ;
- ✦ Une constance du classement de la Région de RSK depuis 2004: 4^{ème} position parmi les cinq régions dont le taux d'analphabétisme est inférieur au taux national (24,8%) ;
- ✦ Les femmes et les ruraux sont de plus en plus alphabétisés ;
- ✦ Les langues lues et écrites chez la population alphabétisée de 10 ans et plus: l'Arabe (99,2%), le Français (61,3%), l'Anglais (23,9%) et l'Amazigh en utilisant la graphie Tifinagh (1,0%) ;
- ✦ La Région de RSK est classée 2^{ème} après la région de Casablanca- Settat, en termes de maîtrise des deux langues étrangères (Français et Anglais).



- ✦ Les expressions linguistiques utilisées par la population de la région de RSK:
la Darija (98,1%) et le dialecte Amazigh (10,6%).



- ✦ Une légère baisse du taux de prévalence du handicap, au niveau de la région de RSK:
de 4,6% à 4,4% entre 2014 et 2024.



- ✦ Plus de sept personnes sur dix de la population de la région de RSK (71,7%) disposent d'une couverture médicale, contre 69,8% au niveau national.

✦ Une progression continue de la scolarisation des enfants

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans s'est établi à 95,6% au niveau de la région de RSK (0,2 point de moins par rapport au taux national), 96,4% en milieu urbain et 94,1% en milieu rural. Par sexe, il est de 95,5% pour les garçons contre 95,6% pour les filles.

Entre 2014 et 2024, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 95,5% à 95,6%. Cette progression est plus marquée en milieu rural et parmi les filles. En effet, ce taux est passé de 91,2% à 94,1% et parmi les filles de 89,9% à 93,9% entre 2014 et 2024.

✦ Une amélioration du niveau d'étude de la population âgée de 10 ans et plus

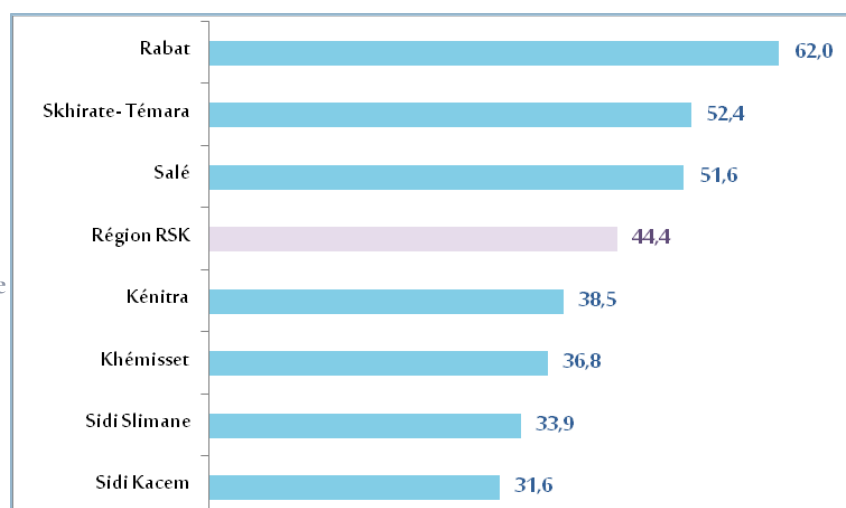
Entre 2014 et 2024, le capital humain de la région de RSK a connu une légère amélioration marquée par une hausse de 43,5% à 44,4% de la population âgée de 10 ans et plus qui ont atteint au moins le niveau d'étude secondaire collégial. Aussi, faut-il signaler une légère diminution qui a été observée dans la proportion des personnes de 10 ans et plus sans aucun niveau d'instruction, en passant de 29,6% en 2014 à 29,4% en 2024. De même, la proportion de la population ayant le niveau d'étude primaire est passée de 25,1% en 2014 à 24,4% en 2024.

En outre, l'amélioration du capital humain varie selon le milieu de résidence et le genre. En effet, la proportion de la population âgée de 10 ans et plus ayant atteint au moins le niveau d'étude secondaire collégial s'élève à 52,5% en milieu urbain contre 25,6% en milieu rural, et 47,9% pour les hommes, contre 41,2% pour les femmes.

Comparativement aux autres régions du Royaume, la région de RSK demeure à la troisième position parmi les quatre régions dont le niveau d'étude de leurs populations est élevé par rapport au niveau national. Plus explicitement, la proportion de la population de 10 ans et plus, atteignant au moins le niveau d'étude collégial, est de 44,4% à «Rabat-Salé-Kénitra», 46,5% à «Laâyoune- Sakia El Hamra», 45,9% à «Casablanca- Settat» et 43,6% à «Dakhla- Oued Ed-Dahab», contre 39,6% au niveau national.

Par province et préfecture, la proportion de la population âgée de 10 ans et plus disposant au moins du niveau d'étude secondaire collégial dans les préfectures de Rabat (62,0%), Skhirate-Témara (52,4%) et Salé (51,6%) dépasse le taux régional (44,4%). Par contre, cette proportion est plus faible dans les provinces de Sidi Kacem (31,6%), Sidi Slimane (33,9%), Khémisset (36,8%) et Kénitra (38,5%).

Figure 7:
Proportion de la population âgée de 10 ans et plus ayant au moins le niveau d'étude collégial par province et préfecture, 2024 (en %)



Source: HCP, RGP 2024

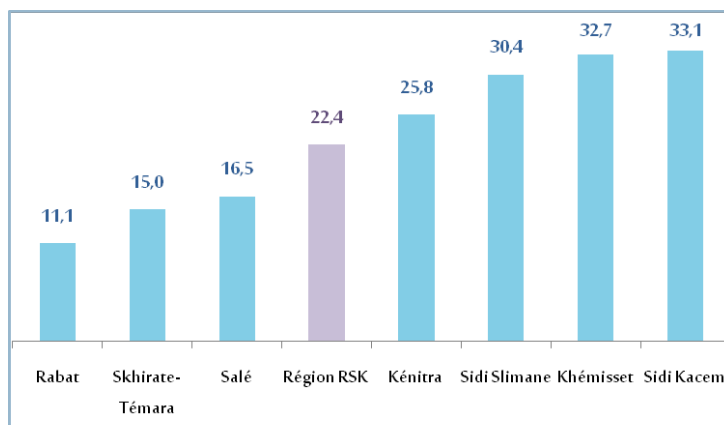
✦ Les femmes et les ruraux sont de plus en plus alphabétisés

De 2014 à 2024, le taux d'analphabétisme a connu une nette amélioration en passant de 32,2% à 24,8% au niveau national et de 29,4% à 22,4% au niveau de la région de RSK. L'amélioration régionale a été plus marquée en milieu rural (de 49,7% à 39,0%) qu'en milieu urbain (de 21,2% à 15,9%) et parmi les femmes (de 38,4% à 29,2%) que parmi les hommes (de 20,3% à 15,5%).

Aussi, la région de RSK préserve-t-elle sa quatrième position parmi les cinq régions dont le taux d'analphabétisme est inférieur au taux national. Il s'agit en premier de Dakhla-Oued Ed-Dahab (14,8%), ensuite Laâyoune-Sakia El Hamra (15,3%), Casablanca-Settat (19,6%), RSK (22,4%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (22,8%).

A l'échelle des provinces et préfectures, l'incidence de l'analphabétisme est plus importante dans les provinces de Sidi Kacem (33,1%), Khémisset (32,7%), Sidi Slimane (30,4%) et Kénitra (25,8%), alors qu'elle demeure moins prononcée dans les préfectures de Rabat (11,1%), Skhirate-Témara (15,0%) et Salé (16,5%).

Figure 8: Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus par province et préfecture, 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

✦ Plus de 6 personnes alphabétisées sur 10 maîtrisent le Français et plus de 2 sur 10 l'Anglais

Au niveau de la région de RSK, presque la totalité de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, sait lire et écrire la langue Arabe (99,2%), alors que 1,0% déclare savoir lire et écrire la langue Amazighe en utilisant la graphie Tifinagh, un pourcentage qui reste légèrement inférieur à celui du national (1,5%).

Concernant les langues étrangères, cette proportion s'élève à 61,3% pour le Français et à 23,9% pour l'Anglais, contre 57,7% et 20,5% respectivement, enregistré au niveau national.

En termes de maîtrise de ces deux langues, la région de RSK se positionne au deuxième rang après la région de Casablanca-Settat avec 64,0% pour le Français et 24,1% pour l'Anglais. Par milieu de résidence, elle est plus importante en milieu urbain, avec respectivement 67,9% et 28,6% de la population alphabétisée contre respectivement 37,9% et 7,3% en milieu rural.

Au niveau des provinces et préfectures, la quasi-totalité de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, maîtrise la langue Arabe.

La maîtrise de la langue française est de 76,7% dans la préfecture de Rabat, de 69,2% à Skhirate-Témara, de 67,1% à Salé, de 58,8 dans la province de Khémisset et de 53,6 dans la province de Kénitra. Les provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane enregistrent des proportions respectives de 44,6% et 44,2%. S'agissant de la langue anglaise, sa maîtrise varie entre 35,9% au niveau de la préfecture de Rabat et à près de 12% au niveau des provinces de Sidi Slimane et Sidi Kacem (11,6% et 12,1% respectivement).

Quant à la maîtrise de la langue Amazighe avec la graphie Tifinagh, la province de Khémisset vient en première position avec 1,6%, suivie de la préfecture de Rabat avec 1,5%, la préfecture de Skhirate-Témara avec 1,4% et la préfecture de Salé avec 1,1%.

✦ Les expressions linguistiques utilisées par la population: la Darija (98,1%) et l'Amazigh (10,6%)

La majorité de la population de la région de RSK (98,1%) utilisent la Darija (l'arabe dialectal marocain) (98,3% en milieu urbain contre 97,8% en milieu rural). Quant à la proportion de la population utilisant le dialecte Amazigh, elle s'élève à 10,6% en 2024 (11,7% en milieu urbain et 8,1% en milieu rural).

Tenant compte de la variété du dialecte amazigh, Tamazight s'avère le plus utilisé avec 5,3% de la population régionale, suivi du Tachelhit avec 4,9% de la population, suivi du Tarifit avec 0,4%. Quant au dialecte arabe, la Hassaniyya est utilisée par 0,1% de la population régionale.

Au niveau des provinces et préfectures, la majorité de la population utilise la Darija,

avec une proportion qui varie de 98,8% dans les provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane à 96,4% dans la province de Khémisset.

Tachelhit est plus utilisé dans les préfectures de Rabat (7,9%), de Skhirate-Témara (7,5%), de Salé (7,0%) et de la province de Khémisset (5,7%). S'agissant du Tamazight, il est utilisé par 31,9% de la population de la province de Khémisset, suivie de Rabat (3,1%) et des préfectures de Salé et Skhirate-Témara, avec 3,0% chacune. Concernant Tarifit, il est utilisé par une minorité de la population avec des proportions qui varient de 0,9% de la population de la préfecture de Rabat à 0,2% dans la province de Sidi Kacem.

Pour la Hassaniyya, elle est plus parlée dans la préfecture de Rabat (0,2%) qu'ailleurs.

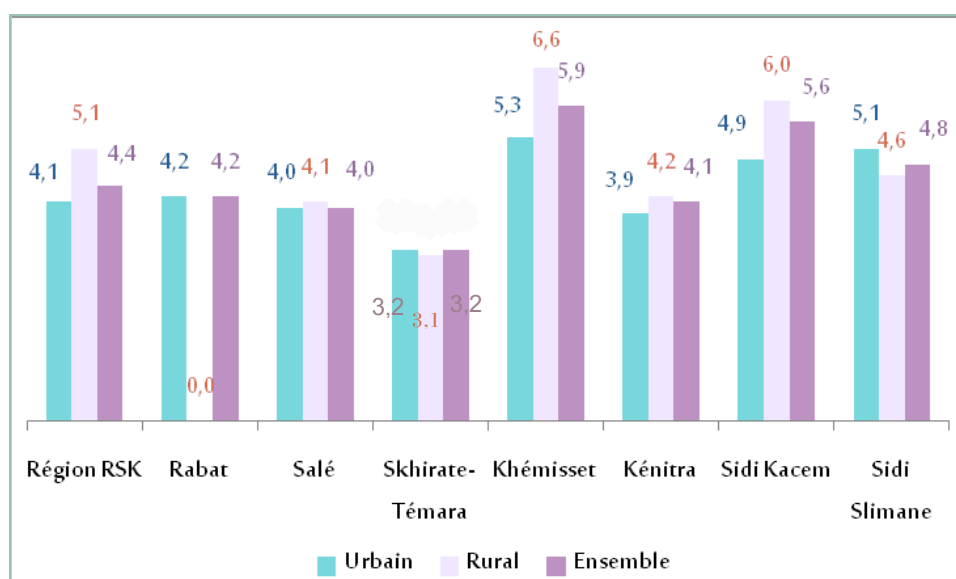
✦ Une légère baisse du niveau global de la prévalence du handicap^[6]

Le taux de prévalence du handicap, au niveau de la région de RSK, a légèrement baissé. Il est passé de 4,6% à 4,4% entre 2014 et 2024.

En 2024, ce taux est de 5,1% en milieu rural et 4,1% en milieu urbain.

Au niveau des provinces et préfectures, le taux de prévalence du handicap varie de 3,2% dans la préfecture de Skhirate-Témara à 5,9% dans la province de Khémisset. Trois provinces sur sept (Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane) présentent un taux de prévalence de handicap supérieur au taux de la région de RSK (4,4%).

Figure 9:
Taux de prévalence du handicap par province et préfecture et milieu de résidence, 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

[6] Personne en situation de handicap: Personne ayant soit une incapacité totale, soit beaucoup de difficulté dans au moins un des six domaines fonctionnels suivants : • La vision. • L'audition. • La mobilité. • La communication. • La mémoire et la concentration. • L'entretien personnel.

✦ Plus de sept personnes sur dix disposent d'une couverture médicale^[7]

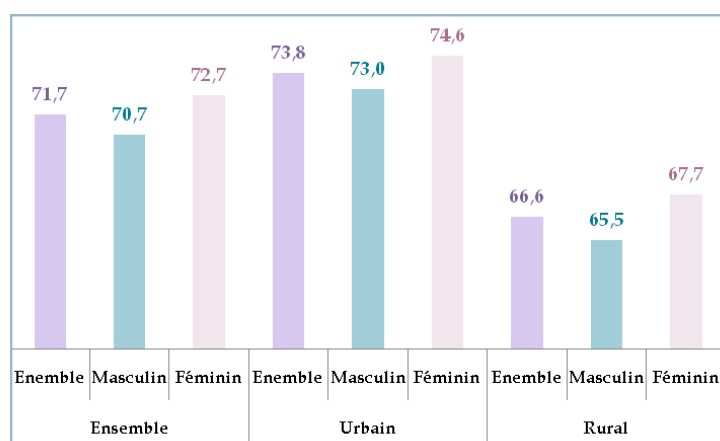
Plus de sept personnes sur dix de la population de la région de RSK (71,7%) sont couvertes par l'un des systèmes de couverture médicale, contre 69,8% au niveau national.

Par milieu de résidence, ce taux est de 73,8% en milieu urbain et 66,6% en milieu rural. Il atteint 70,7% chez les hommes et 72,7% chez les femmes, pour tout milieu confondu.

Par province et préfecture, le taux de couverture médicale est nettement supérieur à la moyenne régionale dans les préfectures de Rabat (76,7%), de Salé- (76,7%) et de Skhirate-Témara (72,4%) , ainsi que dans les provinces de Sidi Kacem (75,6%) et de Khémisset (73,1%). Mais, la donne s'inverse pour les provinces de Sidi Slimane et de Kénitra puisque leurs taux respectifs atteignent à peine 66,5% et 64,1%.

Figure 10

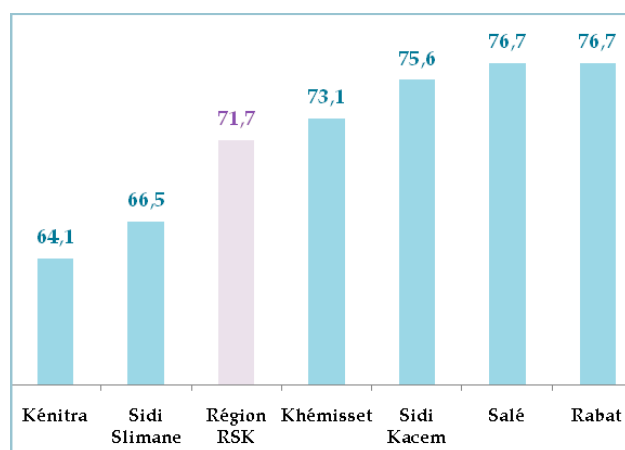
Taux de couverture médicale de la région de RSK par sexe et milieu de résidence, 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

Figure 11:

Taux de couverture médicale par province et préfecture, 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

[7] Les individus adhérents ou ayants droits à un des systèmes de couverture médicale (AMO-CNOPS, AMO-CNSS y compris TADAMOUN et ACHAMEL, société d'assurance privé et autres).

III. Défis socio-économiques



- ✦ Une baisse du taux d'activité dans la région de RSK: de 49,7% en 2014 à 43,1% en 2024.
- ✦ Une baisse du taux d'activité national de 47,6% en 2014 à 41,6% en 2024.
- ✦ Un recul du taux d'activité au niveau de toutes les régions du Royaume.



- ✦ Une augmentation du taux de chômage dans la région de RSK: 16,9% en 2014 à 19,8% en 2024.
- ✦ Une augmentation du taux de chômage au niveau national: 16,2% en 2014 à 21,3% en 2024.
- ✦ Une accentuation du chômage au niveau de toutes les régions sauf la région de Laâyoune- Sakia El Hamra.

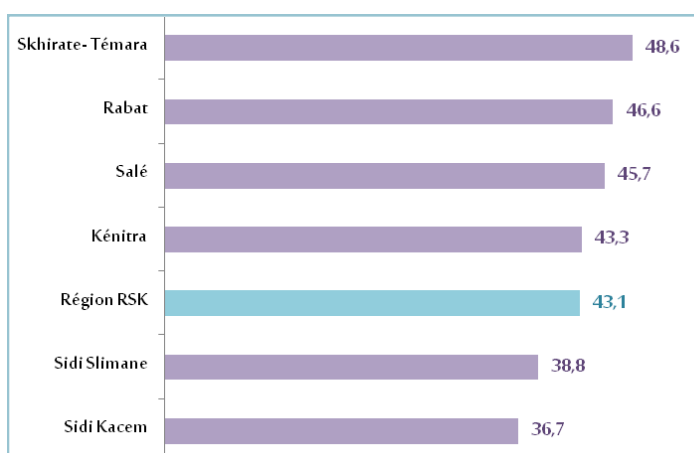
✦ Un recul du taux d'activité et une augmentation du taux de chômage

Le recul du taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus a été enregistré au niveau de toutes les régions du Royaume. Le taux national a baissé de 47,6% en 2014 à 41,6 en 2024.

De même, au niveau de la région de RSK, plus de quatre personnes sur dix âgées de 15 ans et plus (43,1%) sont actifs^[8] en 2024 contre 49,7% en 2014. Aussi, les disparités par sexe et milieu sont-elles assez significatives. En effet, ce taux est plus élevé parmi les hommes (66,0% en 2024 contre 74,8% en 2014) que parmi les femmes (21,2% contre 25,5%) et en milieu urbain (44,7% contre 50,4%) qu'en milieu rural (39,1% contre 48,0%).

Selon les provinces et préfectures, le taux d'activité est plus important dans la préfecture de Skhirate- Témara avec 48,6%, suivie de la préfecture de Rabat avec 46,6%, la préfecture de Salé 45,7% et la province de Kénitra avec 43,3%. Par contre, il s'estompe dans la province de Sidi Slimane (38,8%), la province de Sidi Kacem (36,7%) et la province de Khémisset (35,2%).

Figure 12 : Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus par province et préfecture en 2024 (en%)



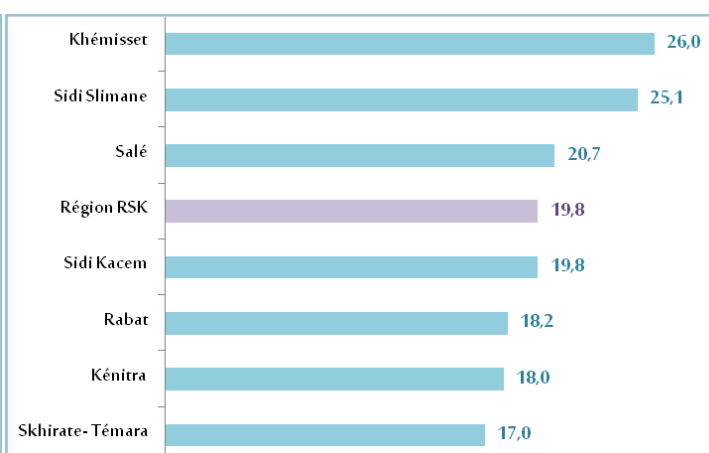
Source: HCP, RGPH 2024

En parallèle, le taux de chômage a augmenté au niveau national de 16,2% en 2014 à 21,3% en 2024. Ainsi, toutes les régions du Royaume ont été concernées par cette hausse sauf la région de Laâyoune- Sakia El Hamra (de 28% à 26,6%).

Quant à la région de RSK, le taux de chômage est passé de 16,9% en 2014 à 19,8% en 2024 (de 19,3% à 20,2% en milieu urbain et de 10,6% à 18,4% en milieu rural). Ce taux est plus élevé parmi les femmes (23,0% en 2024 contre 28,4% en 2014) que parmi les hommes (18,7% en 2024 contre 12,8% en 2014).

A l'échelle des provinces et préfectures, le chômage touche particulièrement les provinces de Khémisset (26,0%), Sidi Slimane (25,1%), Sidi Kacem (19,8%) et la préfecture de Salé (20,7%), alors qu'il est relativement moins prononcé dans la préfecture de Skhirate-Témara (17,0%), la province de Kénitra (18,0%) et la préfecture de Rabat (18,2%).

Figure 13: Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus par province et préfecture en 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

[8] Population active de 15 ans et plus: c'est l'ensemble des personnes de 15 ans et plus disponibles sur le marché de travail, qu'elles exercent ou qu'elles recherchent une activité professionnelle.

IV. Conditions d'habitation



- ✦ En 2024, la région de RSK compte 1.300.546 ménages sédentaires: soit 14,0% du total national et la 2ème position après la région de Casablanca- Settat (21,8%) ;
- ✦ Des logements de plus en plus modernes ;
- ✦ Une légère hausse de la part des ménages urbains propriétaires de leurs logements ;
- ✦ Un rajeunissement du parc logement.



L'accès des ménages de la région de RSK aux services de base: une tendance à une généralisation en milieu urbain et une légère amélioration en milieu rural.



Eau potable

80,8% des ménages habitent des logements raccordés au réseau d'eau potable en 2024 contre 72,9% en 2014.



Assainissement

73,2% des ménages occupent des logements raccordés au réseau d'assainissement en 2024, contre 68,1% en 2014.



Electricité

96,4% des ménages disposent de l'électricité en 2024, contre 90,4% en 2014.

◆ Des logements de plus en plus modernes

En 2024, la région de RSK a abrité 1.300.546 ménages sédentaires, soit 14,0% du total national, et occupe la deuxième position après la région de Casablanca- Settat (21,8%).

Le milieu urbain concentre un peu plus des trois quarts des ménages sédentaires de la région (75,7%).

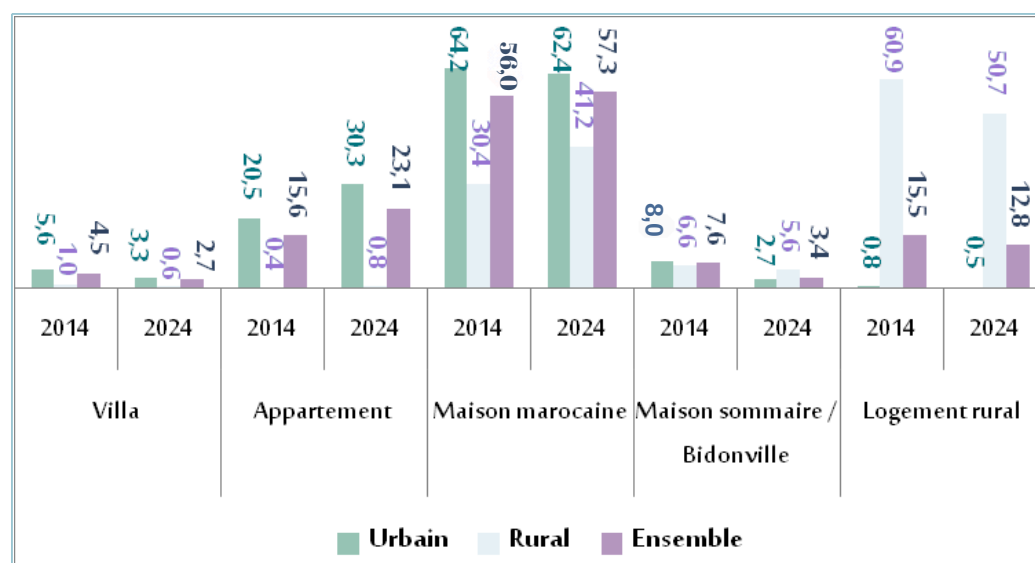
Selon le type de logement occupé, 62,4% des ménages urbains résidents dans des maisons marocaines^[9], suivis des appartements^[10] (30,3%), des villas (3,3%), des maisons sommaires ou bidonvilles (2,7%) et des logements ruraux ou des locaux non destinés à l'habitation (0,5%).

L'évolution du parc de logement, entre 2014 et 2024, a révélé la baisse des proportions des "maisons marocaines" de 1,8 point, des "villas" de 2,3 points, des "maisons sommaires ou bidonville" de 5,3 points et de logements "ruraux" de 0,3 point, et ce, au profit "des appartements" dont la proportion a augmenté de 9,8 points.

Dans le milieu rural, la baisse a été constatée au niveau des logements de type "rural" (logement en pisé ou en dur) dont la part est passée de 60,9% en 2014 à 50,7% en 2024, des maisons "sommaires ou bidonvilles" de 6,6% à 5,6%, des "villas" de 1,0% à 0,6% au profit des "maisons marocaines", dont la proportion a augmenté de 30,4% à 41,2% ainsi que les "appartements" de 0,4% à 0,8%.

Figure 14:

Répartition des ménages sédentaires de la région par type de logement et milieu de résidence en 2014 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2014 et 2024

Le type de logement "maison marocaine", en milieu urbain, est prépondérant dans toutes les provinces et préfectures de la région sauf au niveau de la préfecture de Skhirate-Témara. Ce type de logement est estimé à 90,4% dans la province de Khémisset, 88,5% dans la province de Sidi Kacem, 80,7% dans la province de Sidi Slimane, 68,8% dans la province de Kénitra, 63,7% dans la préfecture de Salé et 54,2% dans la préfecture de Rabat.

Quant à la préfecture de Skhirate- Témara, plus de la moitié de ses ménages urbains choisissent des appartements comme résidence principale (52,6%) au lieu des maisons marocaines (40,4%). En plus, l'attrait du logement de type appartement est assez important dans la préfecture de Rabat (36,2%), la préfecture de Salé (32,2%) et la province de Kénitra (21,7%).

[9] Une maison marocaine est une construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages.

Cette structure n'est apparente ni à celle d'un immeuble à appartements, ni à celle d'une villa.

[10] Un appartement se situe toujours dans un immeuble.

En ce qui concerne les logements “maisons sommaires ou bidonvilles”, leur proportion est plus importante dans les provinces de Sidi Slimane (14,5%), Kénitra (5,6%) et Khémisset (2,6%). Dans les autres provinces et préfectures, l’incidence de l’habitat insalubre varie de 0,8% dans la préfecture de Rabat à 1,7% dans celle de Salé.

En milieu rural, le logement “type rural”, qu’il soit en pisé ou en dur, demeure le plus répandu dans les provinces de Sidi Kacem (61,0%) et khémisset (53,2%). Cependant, les poids des logements “ruraux” et “maison marocaine” se trouvent rapprochés dans la province de Kénitra (48,4% contre 46,2%), dans la préfecture de Salé (36,2% contre 30,1%), Pour ce qui est des autres provinces et préfectures, la prépondérance du “logement rural” s’amenuise de plus en plus au profit de la “maison marocaine” dans la province de Sidi Slimane (43,3% contre 52,8%) et la préfecture de Skhirate- Témara (36,7% contre 37,3%).

Une légère hausse de la part des ménages urbains propriétaires de leurs logements

Entre 2014 et 2024, la structure du statut d’occupation des logements en milieu urbain de la région de RSK a connu de légers changements. Plus explicitement, la part des ménages urbains propriétaires de leur logement est passée de 62,8% à 63,9% et celle des locataires de 26,6% à 25,6%. Les autres statuts d’occupation, à savoir (logent gratuit, de fonction, etc.), sont restés inchangés (10,6%).

Seules les deux régions de RSK et de Casablanca-Settat ont connu une augmentation de la part des ménages urbains propriétaires de leurs logements (1,1 point et 1,8 point respectivement), et ce durant la période décennale précédente. En parallèle, la part

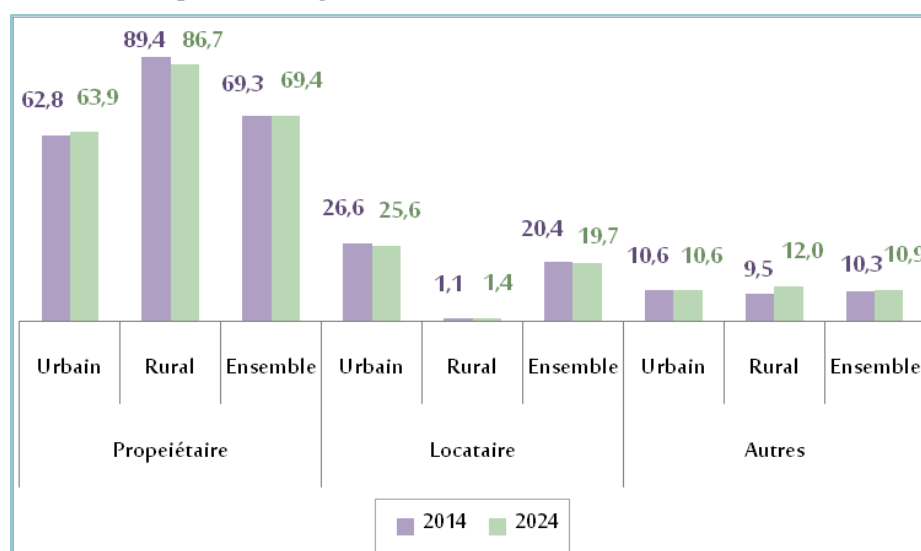
S’agissant des “villas et appartements”, ils sont principalement occupés dans le rural de la préfecture de Skhirate- Témara avec respectivement 9,5% et 6,0% des ménages et dans la préfecture de Salé avec respectivement 1,0% et 8,9%. Pour les autres provinces, ces proportions ne dépassent pas les 0,5% pour les “villas” et 0,3% pour les “appartements”.

En plus, le type de logement “maison sommaire ou bidonville”, en milieu rural, est plus répandu dans la préfecture de Salé (23,1%), suivie, de loin, de la province de Khémisset (8,4%), la préfecture de Skhirate- Témara (6,9%), la province de Kénitra (4,2%), la province de Sidi Slimane (3,0%) et la province de Sidi Kacem (2,3%).

des ménages locataires a diminué de 1 point pour la région de RSK et de 1,8 point pour la région de Casablanca- Settat.

Cependant, le niveau national a eu une tendance inverse traduite par une baisse de la proportion des propriétaires (62,7% en 2014 et 61,5% en 2024) et une hausse de celle des locataires de (27,6% en 2014 et 28,0% en 2024).

Figure 15: Répartition des ménages sédentaires de la région de RSK selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence en 2014 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2014 et 2024

En ce qui concerne le milieu urbain des provinces et préfectures, la part des ménages propriétaires de leurs logements est partout importante. En effet, la préfecture de Skhirate-Témara prend le devant avec 70,4%, suivie par les provinces et préfectures de Sidi Kacem avec 66,5%, Kénitra (66,3%), Sidi Slimane (62,2%), Salé (60,6%), Rabat (60,4%) et Khémisset (59,3%).

Comparativement à 2014, le statut de propriétaire a augmenté de 5,5 points dans la préfecture de Rabat, de 1,5 point dans la préfecture de Skhirate-Témara et de 1,2 point dans la préfecture de Salé.

En revanche, ce statut a diminué de 4,0 points dans la province de Sidi Slimane, de 3,6 points dans la province de Sidi Kacem, de 3,2 points dans la province de Kénitra et de 2,2 points dans celle de Khémisset.

En outre, le statut "locataire" a connu, d'une part, une baisse au niveau de la province de Sidi Slimane (2,8 points), la préfecture de Rabat (4,3 points), la préfecture de Salé (1,6 point) et la province de Khémisset (0,1 point), et d'autre part, une hausse au niveau de la province de Kénitra (2,8 points), de la préfecture de Skhirate-Témara (1,0 point) et de la province de Sidi Kacem (0,7 point).

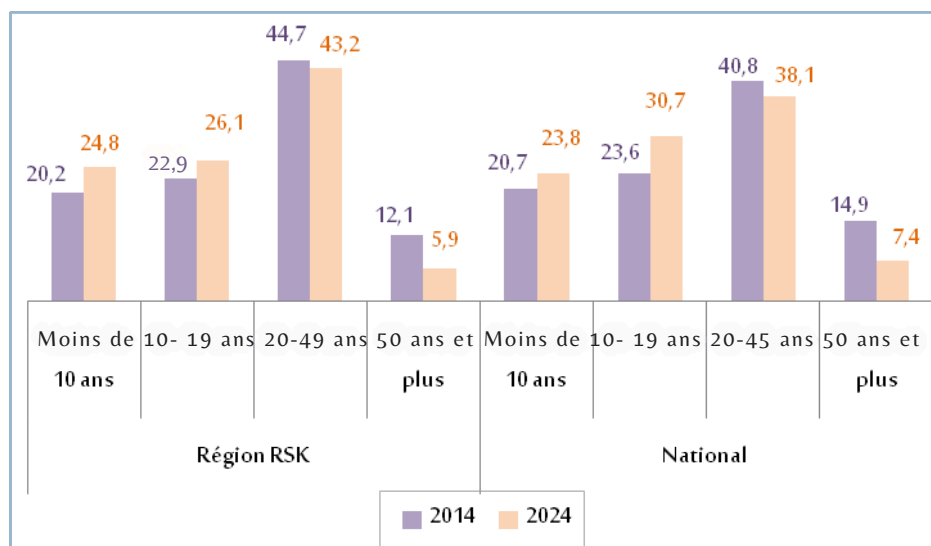
◆ Rajeunissement du parc logement de la région de RSK

En 2024, la répartition des ménages sédentaires urbains selon l'ancienneté du logement atteste du rajeunissement du parc logement à travers toutes les régions du Royaume. En effet, la part des ménages résidant dans des logements de moins de 10 ans a augmenté de 4,6 points dans la région de RSK (de 20,2% en 2014 et 24,8% en 2024) et de 3,1 points au niveau national (20,7% en 2014 et 23,8% en 2024).

De surcroît, l'occupation des logements âgés de 10 à 20 ans s'est accrue entre 2014 et 2024 (de 22,9% à 26,1% dans la région de RSK et de 23,6%

à 30,7% au niveau national). En contrepartie, une baisse de la part des ménages urbains habitant des logements de plus de 20 ans a été enregistrée. D'une part, les proportions relatives à la tranche d'âge (20-49 ans) sont passées de 44,7% en 2014 à 43,2% en 2024 pour la région de RSK et de 40,8% à 38,1% au niveau national. D'autre part, les proportions correspondantes aux logements de plus de 50 ans ont chuté de 12,1% en 2014 à 5,9% en 2024 dans la région de RSK et de 14,9% à 7,4% à l'échelle nationale.

Figure 16: Répartition des ménages sédentaires urbains selon l'ancienneté des logements en 2014 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2014 et 2024

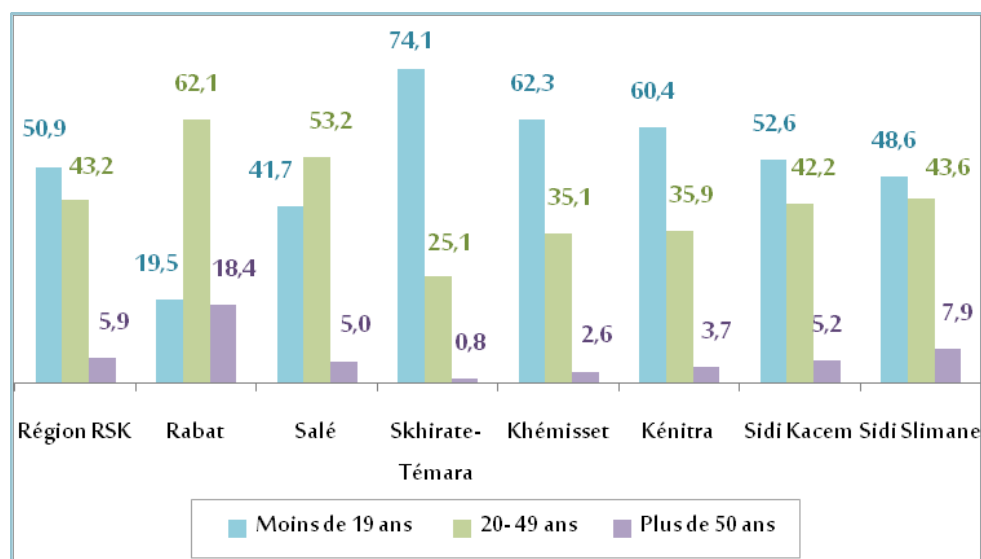
Au niveau des provinces et préfectures de la région de RSK, la répartition des ménages urbains selon l'ancienneté du logement montre que le pourcentage le plus important des logements de moins de 19 ans est enregistré dans la préfecture de Skhirate-Témara (74,1%), la province de Khémisset (62,3%), la province de Kénitra (60,4%), la province de Sidi Kacem (52,6%) et la province de Sidi Slimane (48,6%).

En revanche, la préfecture de Rabat enregistre les proportions les plus élevées des ménages urbains occupant des logements de 20 à 49 ans

et ceux de 50 ans et plus, estimées respectivement à 62,1% et 18,4%. Aussi, la préfecture de Salé rejoint-elle la préfecture de Rabat dans la concentration des logements de 20 à 49 ans avec 53,2%.

Quant à la proportion des ménages occupant des logements anciens (50 ans et plus) dans les autres provinces et préfectures, elle est évaluée à 7,9% à Sidi Slimane, à 5,2% à Sidi Kacem, à 5,0% à Salé, à 3,7% à Kénitra, à 2,6% à Khémisset et à 0,8% à Skhirate- Témara.

Figure 17: Répartition des ménages sédentaires urbains de la région selon l'ancienneté des logements et les provinces et préfectures en 2024 (en %)



Source: HCP, RGPH 2024

◆ Accès des ménages de la région de RSK aux services de base: une tendance à la généralisation en milieu urbain et une nette progression en milieu rural

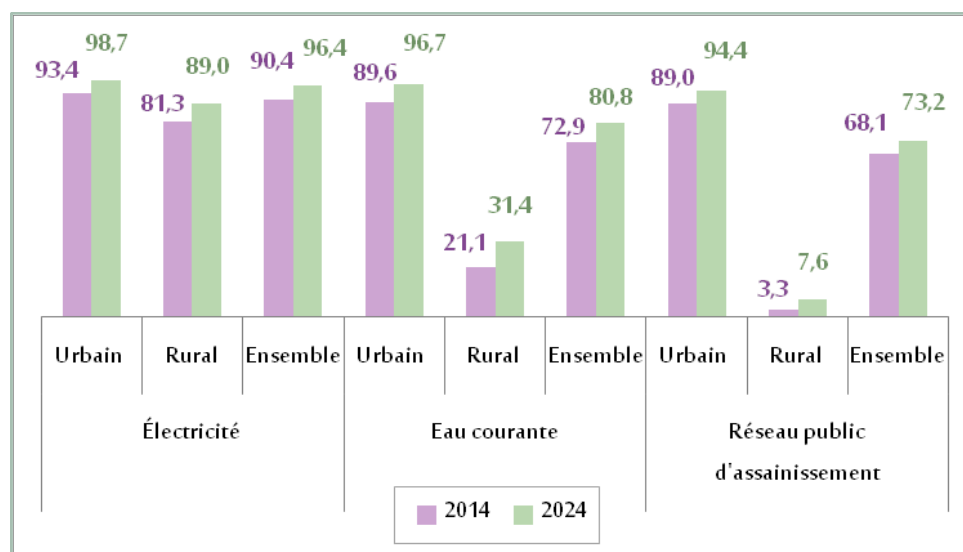
L'amélioration de l'accès aux services de base (l'électricité, l'eau courante et le réseau public d'assainissement), s'est manifestée au niveau de toutes les régions entre 2014 et 2024. Pour la région de RSK, le degré d'amélioration varie entre 5,1 et 7,9 points. En effet, la proportion des ménages disposant de l'électricité s'élève à 96,4 % en 2024, contre 90,4% en 2014, soit une augmentation de 6 points. Durant la même période, cette proportion est passée de 93,4% à 98,7% en milieu urbain et de 81,3% à 89,0% en milieu rural.

S'agissant de l'eau courante, la part des ménages occupant des logements raccordés au réseau d'eau potable a progressé de 72,9% en 2014 à 80,8% en 2024, soit une augmentation de 7,9 points. Cette progression est plus marquée en milieu rural (de 21,1% à 31,4%), et tend vers la généralisation en milieu urbain, avec un taux de 96,7% en 2024, contre 89,6% en 2014.

Concernant les autres sources d'eau potable (fontaine, puit, Matfia ou point d'eau), elles sont utilisées par 8,9% des ménages (tout milieu confondu), 23,6% en milieu rural et 1,6% en milieu urbain.

Pour ce qui est des ménages résidant dans des logements raccordés au réseau public d'assainissement, leur proportion a atteint, tout milieu confondu, 73,2% en 2024 contre 68,1% en 2014, soit une augmentation de 5,1 points. Si l'accès à ce service en milieu urbain est presque généralisé (94,4% en 2024 contre 89,0% en 2014), le milieu rural laisse beaucoup à désirer puisque 7,6% des ménages en possèdent l'accès en 2024 contre 3,3% en 2014, soit une augmentation de 4,3 points. De ce fait, les fosses septiques demeurent le principal mode d'évacuation des eaux usées avec 49,4% en 2024 contre 56,4% en 2014, soit une baisse de 7 points.

Figure 18: Proportion des ménages de la région de RSK, ayant accès aux services de base, selon le milieu de résidence en 2014 et 2024 (en %)



Source: HCP, RGPHs 2014 et 2024

En 2024, la majorité des ménages urbains des provinces et préfectures de la région de RSK ont accès aux trois services de base. Les proportions y afférentes varient entre 87,1% et 99,8%. La préfecture de Rabat enregistre les proportions maximales avec 99,8% pour l'électricité, 99,4% pour l'eau courante et 99,0% pour l'assainissement. A l'opposé, les proportions minimales s'affichent au niveau de la province de Sidi Slimane avec 90,9% pour l'électricité, 91,1% pour l'eau courante et 87,1% pour l'assainissement.

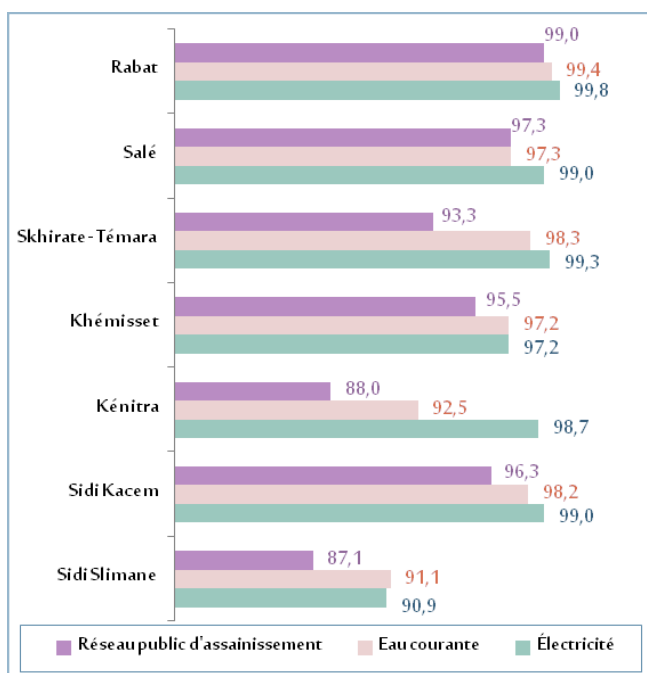
Par ailleurs, l'accès des ménages ruraux à l'électricité est presque généralisé dans la préfecture de Skhirate-Témara (95,8%), la province de Sidi Kacem (94,5%), la province de Kénitra (92,7%). Et, il est important pour la province de Sidi Slimane (85,2%) et la province de Khémisset (83,7%). La préfecture de Salé s'éloigne de ce lot avec une proportion ne dépassant pas 68,1%.

Cependant, l'objectif de généralisation se perd pour l'eau courante puisque le taux de raccordement le plus élevé atteint à peine

53,2% au niveau de la province de Sidi Slimane, suivie de la préfecture de Skhirate-Témara (53,0%) et de la province de Sidi Kacem (44,6%). Ce taux chute à 25,0% dans la province de Khémisset, à 21,7% dans la préfecture de Salé et à seulement 15,6% dans la province de Kénitra.

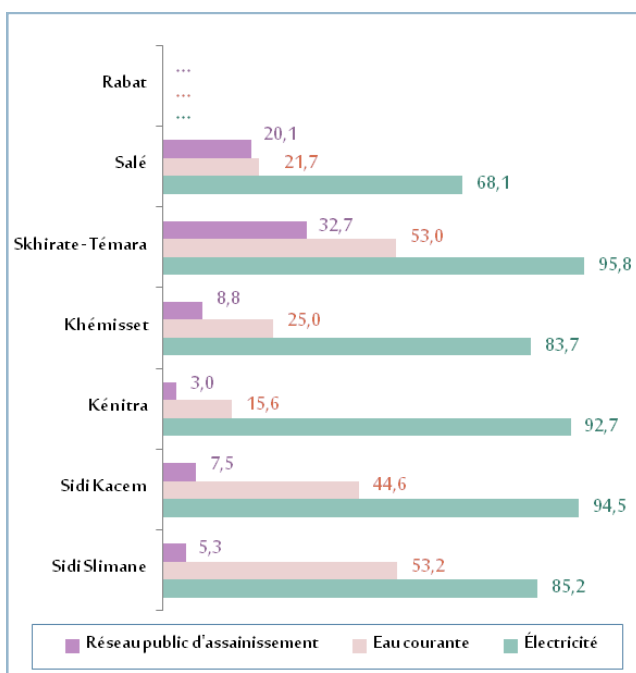
Toutefois, la situation devient de plus en plus difficile quant à l'accès au réseau public d'assainissement, notamment dans la préfecture de Skhirate-Témara qui affiche la proportion la plus élevée (32,7%), suivie de la préfecture de Salé (20,1%), de la province de Khémisset (8,8%), de la province de Sidi Kacem (7,5%), de la province de Sidi Slimane (5,3%) et de la province de Kénitra (3%). Par conséquent, les fosses septiques y demeurent la principale alternative. En effet, 55,2% des ménages ruraux en disposent dans la province de Kénitra, 53,1% dans la préfecture de Salé, 50,9% dans la province de Sidi Kacem, 49,8% dans la province de Sidi Slimane, 41,5% dans la province de Khémisset et 19,5% dans la préfecture de Skhirate-Témara.

Figure 19: Proportion des ménages de la région de RSK, ayant accès aux services de base, par province et préfecture en 2024 (en %) "Milieu urbain"



Source: HCP, RGPH 2024

Figure 20: Proportion des ménages de la région de RSK, ayant accès aux services de base, par province et préfecture en 2024 (en %) "Milieu rural"



Source: HCP, RGPH 2024



المندوبية السامية للتخطيط
+٥٠٤٤٤٠٤٤+ +٥٤٠٤٤٠٤٤+ | ٥٥٤٤٤٤٠
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Haut-Commissariat au Plan
Direction Régionale de Rabat- Salé- Kénitra



7, Avenue Idriss Alakbar, 10 090 Hassan-Rabat-Maroc. BP 8823



00 212.0537.73.42.97/57/77



00 212.0537.73.42.49



www.hcp.ma/region-rabat
www.hcp.ma/region-kenitra